

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 6 février 2023

Le 6 février de l'an deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Varennes en Argonne s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Philippe Fosseppez.

ORDRE DU JOUR :

- Compte-rendu du conseil municipal du 15/12/2022
- Désignation d'un secrétaire de séance
- Vente de terrain et bâtiment
- Marché CTA
- Emprunt

Étaient présents les conseillers suivants :

Pascal BARBORIN, Emilie COUTY, Denis DROUET, Philippe FOSSEPREZ, Claude GAMBINI, Michel GODARD, Eric JACQUEMIN, Elodie KREPS, Danièle MAYOT, Delphine PERIN, Loïc TABOUREAUX, Marie THILLY et Anne-Sophie FOUCHARD.

Était représentée :

Karine BRUGNON par Eric JACQUEMIN

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Emilie COUTY est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Lecture et approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal.

1) Vente de terrains et bâtiments

- a) La famille Le Merdy souhaiterait acheter l'extrémité de la rue de la Porte aux Champs qui passe entre leurs parcelles (53 m de long sur 4 m de large). A l'extrémité de cette rue se trouvait autrefois un sentier qui permettait de rejoindre la rue Neuve. Ce sentier est actuellement impraticable et sa remise en état peut se faire via la ruelle de la Promenade. Après discussion, le Conseil accepte le principe leur céder cette partie de rue en échange d'une parcelle située à l'arrière de la gendarmerie.

Les frais de l'échange seront à leur charge.

Vote : Unanimité CONTRE la vente, unanimité POUR l'échange

- b) M. Pierson souhaiterait acheter le garage par un contrat de vente à terme. Le prix de vente serait constitué du prix de construction (428 244 €HT) moins les subventions perçues (129 125 €HT), soit 299 119 €HT, auxquels il faut ajouter le prix du terrain (1 845 m²). Les précédentes ventes par la commune de terrains équivalents étaient au prix de 5 €/m².

L'échange prendra du temps car il faut revoir le parcellaire cadastral et qu'il y a déjà un échange en cours (délibérations prises) sur les parcelles concernées.

Vote : Unanimité POUR négocier la vente

Unanimité POUR fixer le prix du terrain à 5€/m²

2) Marché CTA

Commission d'appel d'offres s'est réunie il y a quelques jours pour étudier les offres concernant l'extension de la CTA.

Attribution d'une note composée à 60 % par le prix et à 40 % d'une note technique.

Les mieux notés sont :

- BERTHOLD pour le gros œuvre
- MEUSE ETANCHE pour la charpente métallique
- EGIL pour l'électricité
- IDEX pour le chauffage

Le total s'élève à 521 601,49 €HT

L'estimation de l'architecte s'élevait à environ 510 000 €.

Vote : Unanimité POUR valider la proposition de la commission d'appel

Ces dépenses peuvent être financées sur les fonds propres de la commune, mais cela priverait la commune d'une partie de sa trésorerie, ou par emprunt. Dans le cas d'un emprunt, la négociation des loyers intégrera les intérêts dans le coût.

Vote : Unanimité POUR financer cette extension par un emprunt

3) Questions diverses

- Le conseil regrette la fermeture de la boulangerie « bleue ».
- Les travaux en cours rue des petits courtis concernent le raccordement électrique du collège. Le collège provisoire nécessitera autant d'électricité que le collège actuel mais la future école des savoirs en aura besoin du double. Il fallait donc revoir toute l'alimentation. La solution qui a été retenue est de démonter le transformateur en béton (devant le City-Stade) et de l'installer sur le terrain de la commune situé de l'autre côté de la rue, le long du fossé (parcelle 226). La ligne électrique sera enterrée le long du fossé derrière le collège et la salle polyvalente. Le poteau électrique devant l'aire de jeux sera conservé. L'éclairage public qui se trouvait au-dessus du transformateur sera déplacé de l'autre côté de la rue. Lundi 14 février, l'électricité de l'ancien collège sera débranchée et branchée sur le nouveau collège.
- Le Conseil Municipal avait voté pour une coupure de l'éclairage public entre 23h et 5h du matin. Mais le syndicat d'électrification du nord meusien nous déconseille fortement de le faire car là où il l'a fait ça dysfonctionne. D'autre part les subventions n'atteindraient que 15 € sur les 35 € par lampadaire. L'économie ne représenterait que 320 €/an tandis que le coût de l'intervention s'élèverait à 5 900 €. On doit abandonner ce projet.
- Caméras supplémentaires de vidéo-protection : devis de 15 825 € pour 2 caméras. Attente des demandes de DETR pour connaître les subventions possibles.
- Le DASEN a annoncé qu'il ne fermerait pas de classe cette année. Les effectifs prévus sont de 111 enfants pour la rentrée 2023.
- Courrier de la fédération Nationale de Billard : le club de Varennes est labellisé club formateur pour les écoles : il pourra intervenir dans les écoles-collèges, centre aéré...
- Devis en cours concernant le chauffe-eau du camping. De la peinture sera réalisée dans l'accueil. Les drapeaux sont à changer. Les tables ne sont toujours pas rentrées, il va falloir les remettre en état avant l'ouverture. Il faudra aussi lasurer la terrasse du mobil-home.

- Des travaux ont été faits le long du chemin de Boureuilles : des arbres ont été coupés : la commune a coupé des épicéas scolytés. Des arbres ont été coupés sous les lignes électriques. Il y a un puits dans la parcelle, il faudrait vérifier qu'il est bien fermé.
- Réunion de la commission environnement prévue prochainement. Pour discuter des actions à mener cette année et du jardin partagé. Le jardin accueillera une animation dans le cadre de l'opération Jardin'Age portée par la CODECOM en mars et pourra également recevoir les diverses fabrications (hôtels à insectes, nichoirs) et plants prévus dans le cadre de cette animation.
- Les pompiers ont visité le musée lundi 6 février pour définir le plan de sauvegarde des biens culturels en cas d'incendie. La Sous-Préfète viendra la semaine prochaine. Le stationnement des camping-cars peut gêner l'accès à la réserve d'eau qui reste accessible par la pelouse.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h25.

La Secrétaire,

Emilie COUTY

Le Maire,

Philippe FOSSEPREZ